

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

Du Jeudi 20 Février 2014

Les conseillers municipaux par convocation en date du 07 Février 2014, se sont réunis à la Mairie le jeudi 20 février 2014 à 18h30 sous la présidence de Thierry Banc, Maire.

Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE GROUBACH PEIFFERCHORON DUPUIS-RABION BATTAGLIA VIGNOLET

Absente : Mme RULLIER pouvoir à Mr CHORON

Mr PEIFFER est le secrétaire de la séance

DELIBERATION 1 EMBLEMEMENT RESERVE PLU

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de l'élaboration du PLU, divers emplacements réservés avaient été retenus. Il fait part à ses collègues du courrier qu'il a reçu de M^o Chapon, avocat de Mr Lherme Philippe demandant de retirer l'emplacement réservé N^o 1 sur la parcelle AD477. Avec deux voix pour et sept contre, le Conseil municipal rejette cette demande. L'emplacement réservé n^o 1 est maintenu.

DELIBERATION 2 COMPTE ADMINISTRATIF COMPTE DE GESTION AFFECTATION EXERCICE 2013

Après lecture article par article du compte administratif présenté par le Maire qui correspond en tous points au compte de gestion du receveur municipal le conseil municipal vote à l'unanimité ces résultats :

Le résultat de la section de fonctionnement avec un déficit de 46 119,97€ et un report excédentaire de l'exercice 2013 de 74150,70€ est excédentaire pour 28030,73€.

Celui de la section d'investissement est excédentaire pour un montant de 36 027,88€ duquel 16 000€ sont inscrits en restes à réaliser et 20 027,88€ en crédit de report.

L'affectation suivante pour l'exercice 2014 votée par les conseillers est au R002 28 030,73€ et 20 027,88€ au R001.

DELIBERATION 3 SDEEG

Monsieur Perrot chargé de l'éclairage public au SDEEG qui a la maîtrise d'œuvre du réseau communal a fait un nouveau devis pour le déplacement du réverbère de la cale. La solution d'une implantation en façade, acceptée par le propriétaire, Mr Pennelle, est celle pour laquelle le Conseil municipal donne son accord pour un montant HT de 880,90€ qui seront remboursés par Mr Rocher (immeuble Germeau).

Deux réverbères sont cassés à Milon et au lotissement les Acacias. Le Conseil municipal donne son accord pour leur remplacement qui est d'un montant de 707€ TTC.

Dans le cadre du FACE, le SDEEG interroge la commune sur le projet d'enfouissement du réseau électrique de la rue Beylit dont la participation communal serait de 17 707€. Le Conseil municipal ne retient pas ce programme pour cette année.

DELIBERATION 4 SINSITRE GRELE DU 02 AOUT 2013

L'assurance ALLIANZ propose la somme de 8 224,12€ pour les dégâts sur les bâtiments communaux dus à l'orage de grêle du 2 Aout 2013, montant accepté par les conseillers. Le premier versement est de 6 998,22€ auxquels s'ajouteront 1 225,90€ à réception par l'assurance des factures de travaux.

DELIBERATION 5 RECOURS COUR D'APPEL ADMINISTRATIVE

Faisant suite à la décision du Tribunal Administratif du 5 décembre 2013 d'annuler son permis de construire délivré le 06 octobre 2011 par le maire de la commune, Mme TSCHANTZ a déposé un recours auprès de la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux en date du 04/02/2014.

Le Conseil Municipal n'a pas d'observation particulière à faire sur ce recours. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce recours.

DELIBERATION 6 RESEAU ERDF

Dans le cadre de l'intégration du SAGE dans le PLU, il est nécessaire de passer une convention avec ERDF. Le Conseil Municipal retient l'option 2, 100€TTC, pour bénéficier de la prestation cartographie.

DELIBERATION 7 CONVENTION CDG

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose un service de remplacement permettant aux collectivités de bénéficier à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier à l'absence momentanée de l'un de leurs agents pour de 5% de plus du coût de ce salarié. Le Conseil municipal décide de pouvoir recourir à ce service en cas de besoin, en particulier pour le Secrétariat et autorise le Maire à signer avec le CDG une convention dans ce sens.

DELIBERATION 8 FONPEL

Le Maire déclare adhérer au FONPEL (retraite complémentaire pour élu en activité). Le Conseil Municipal prend acte et inscrira la dépense au budget afin de régler cette cotisation qui se partage à parts égales entre l'élu et la collectivité

DELIBERATION 9 INVESTISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir au budget primitif 2014, des crédits d'investissement à hauteur de 25% des investissements inscrits au budget primitif 2013.

Cette ouverture de crédits avant le vote du budget 2014 permettra de mandater les fournitures pour le busage du pluvial de la place de l'église et l'achat des terrains à Mr Moulinet que le Maire a signé devant notaire le 13 février 2014 pour le prix de 5 000€ convenu par le conseil.

DELIBERATION 10 ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Le tour de garde pour les élections municipales des 23 et 30 Mars 2014 est établi.